

ORDRE DES ARCHITECTES

2022

MISSIONS
ACTIONS

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ORDRE
DES
ARCHITECTES



P2 SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

LE CONSEIL DE L'ORDRE PACA

PROTÉGER LE TITRE D'ARCHITECTE

La tenue du tableau

Le contrôle de l'assurance

La lutte contre l'usurpation du titre d'architecte

Le respect de la déontologie

Le traitement amiable des litiges

Le suivi des procédures collectives

La formation continue

RASSEMBLER LES ARCHITECTES

La commission solidarité-entraide

Les relations avec l'école d'architecture

Les relations avec les services d'urbanisme

L'information sur la construction bois

Les rencontres sur le territoire

SENSIBILISER LES POUVOIRS PUBLICS À LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Les jurys de marchés publics

La participation aux chartes et aux documents d'urbanisme

Les journées de l'urbanisme

La table ronde « Objectif ZAN »

La mobilisation pour l'architecture d'urgence

La représentation dans les instances

PROMOUVOIR LA CULTURE ARCHITECTURALE

L'information sur le rôle et les missions de l'architecte

Les architectes dans les classes : viv[r]e l'architecture

Les événements tous publics

Le site Architectures en ligne

Le soutien aux acteurs de la diffusion de l'architecture

3

4

10

24

34

42

P3 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Pour cette année écoulée, voici notre rapport d'activité qui dresse le bilan de ce que fait l'Ordre !

Cette question évidemment ne se pose plus, vous êtes les premiers à nous en faire part. Merci pour cela car le travail ordinal est un long combat de rigueur, continuité et cohérence.

Une fois de plus, 2022 aura été une année de travail et d'engagement collectif, et nous nous sommes mobilisés autour de quatre axes principaux.

- Nous avons travaillé à la protection du titre d'Architecte dont nous sommes si fiers.
- Nous avons accompagné de manière pragmatique les élus locaux de nos départements pour défendre la qualité architecturale.
- Nous avons mis en place un ensemble complet de dispositifs pour transmettre la culture architecturale.
- Nous avons poursuivi nos rencontres confraternelles et solidaires.

Nous avons développé la visibilité de l'institution cette année. Cela transparait dans nos actions extérieures, comme dans notre gestion quotidienne. Nous poursuivrons en ce sens afin que l'Ordre reste un acteur fiable, légitime, et attendu dans le débat public. Pour, toujours, continuer à agir au service de la qualité architecturale, dans l'intérêt public. Que ce soit à travers l'organisation de rencontres, la programmation de formations, la réalisation de sondages ou encore l'accueil des nouveaux inscrits, le Conseil régional s'est attaché à diffuser la culture architecturale et à animer le dialogue avec ses pairs et autres interlocuteurs de l'acte de construire tout au long de cette année.

Je tiens d'ailleurs à remercier et à saluer les conseillères et conseillers ainsi que notre équipe de salariés pour leur forte implication.

Les pages qui suivent donnent un aperçu des événements qui ont rythmé notre engagement ces derniers mois. Un format dynamique et engageant. Consultez sans plus tarder ce retour sur douze mois de décisions et d'actions. Tout cela pour vous donner envie de nous retrouver au 12 Bd Théodore Thurner, car nous sommes là pour partager.

Maryline Chevalier

La composition du Conseil

Le Conseil est renouvelé par moitié tous les 3 ans. La prochaine élection aura lieu au 1^{er} trimestre 2024, les conseillers élus en 2017 ainsi que 3 autres conseillers tirés au sort seront remplacés pour laisser la place à 12 nouveaux élus.



Maryline Chevalier
Présidente
DPLG - Crots (05)



Mylène Duquenois*
Secrétaire générale
DPLG - Vence (06)



Raphaël Azalbert
Conseiller
DPLG - Avignon (84)



Michel Escande*
Conseiller
DESA - Avignon (84)



Hélène Moreilhon*
Conseillère
DPLG - Nice (06)



Lorenzo Roccaro
Conseiller
DPLG - Marignane (13)



Guillaume André
Vice-Président
DPLG - Cagnes-sur-Mer (06)



Christelle Billy
Secrétaire générale adjointe
ENSAIS - Nice (06)



Marie Brosch
Conseillère
DE HMONP - Marseille (13)



Catherine Gianni
Conseillère
DPLG - Marseille (13)



Laure Pantel
Conseillère
DPLG - Marseille (13)



Raphaëlle Segond*
Conseillère
DPLG - Marseille (13)



Delphine De Jenken*
Vice-Présidente
DPLG - Marseille (13)



Jean-Baptiste Griesmar*
Trésorier
DPLG - Nice (06)



Régis Chaumont
Conseiller
DPLG - Manosque (04)



Pascal Lestringant
Conseiller
DPLG - La Valette-du-Var (83)



Agathe Pitoiset
Conseillère
DE HMONP - Robion (84)



Patrick Verbauwen
Conseiller
DESL - Marseille (13)



Arnaud Réaux*
Vice-Président
DE HMONP - Nice (06)



Sandrine Greleau
Trésorière adjointe
DPLG - Nice (06)



Jean-Gilles Coromp
Conseiller
DPLG - Embrun (05)



Delphine Mondon*
Conseillère
DE HMONP - St-Bonnet-en-Champsaur (05)



Barbara Rizzo-Lordon
Conseillère
DFAUR - Antibes Juan-les-Pins (06)

* Fin de mandat en 2024

© Francis Habert

P6

Un aperçu de l'année du conseil

• En région

11

séances officielles
dont 1 en visioconférence
dont 3 délocalisées hors Marseille

23

réunions du Bureau

60

réunions des groupes de travail

1

séminaire

15

rendez-vous impliquant des élus locaux

22

événements organisés
dont 9 dans les locaux de l'Ordre

1

formation « influence territoriale »

10

conventions de partenariat signées

• En représentation nationale

3

réunions de la Conférence
des Régions

3

réunions de la Commission Nationale
de Contrôle des Finances

3

réunions de l'Inter-région
dont 1 en région PACA

4

réunions plénières Juriet

1

Convention nationale

9

réunions du GT Évolution du Tableau

10

réunions du GT et de la plénière
Communication

P7

Les services

Pôle Tableau et Juridique



Isabelle Bonnevalle

Directrice juridique

Conseil et veille juridique
Protection du titre
Déontologie
Litiges
Commission Solidarité Entraide



Marie Leckning

Chargée du Tableau

Inscriptions, modifications, radiations
Contrôle de l'assurance
Contrôle des données légales
Entretiens préalables
Jurys de concours



Francis Fernandez

Chargé de mission juridique

Information et conseil juridique
Conciliations
Suspensions et radiations pour défaut d'assurance
Secrétariat chambre de discipline

Pôle Administration et Communication



Maïa Mendjisky

Responsable des relations institutionnelles

Administration et gestion
Vie institutionnelle
Partenariats
Influence
Formation continue



Virginie Feisthauer

Responsable de la communication

Stratégie, veille et supports de communication
Réseaux sociaux et relations presse
Événementiel
Diffusion grand public
Commissions externes



Delphine Devictor Pons

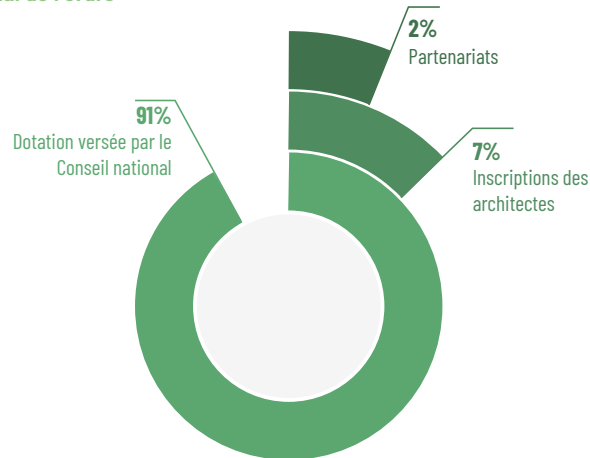
Assistante administrative

Accueil physique et téléphonique
Gestion courrier et emails
Comptabilité
Événementiel
Commandes

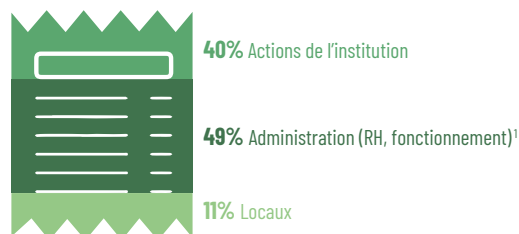
L'année 2022 a été marquée par le départ de Françoise Loddo,
qui a pris sa retraite après 40 années passées
au sein de l'institution.

Le budget

Le budget du Conseil régional de l'Ordre provient de 3 sources :



Dépenses 2022 : 1 012 121 €



L'Ordre des Architectes PACA a pu réaliser plus d'actions en 2022, pour deux raisons :

- > L'annulation d'événements pour cause de crise sanitaire en 2020 et 2021, et la redirection des budgets correspondants vers 2022 ;
- > La participation du Conseil national à trois de nos actions territoriales :
 - Le dépliant « Prenez un architecte »
 - La table ronde « Objectif ZAN » à Antibes
 - Le cycle de conférences « Habiter l'incertain » à Nice

1. Ces dépenses contribuent à la mise en place d'actions par l'institution.

La communication :

65

actualités publiées sur le site
www.paca.architectes.org

1 590

participants à nos événements

2 970

exemplaires diffusés du rapport d'activité

12

lettres d'information sur l'actualité
et la formation (3500 destinataires)

27 000

dépliants « Prenez un architecte »
dans les mairies

47

articles parus dans la presse

Revue de presse 2022

EN SAVOIR +



Sur les réseaux sociaux :



16 080 ABONNÉS

> suivez-nous
@ Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA

209

nouveaux abonnés
mensuels en moyenne

19 825

vues mensuelles des
publications en moyenne



791 ABONNÉS

> suivez-nous @croapaca

3 886

vues mensuelles des
tweets en moyenne



2 200 ABONNÉS

> suivez-nous @croapaca

22 186

personnes touchées par des posts Facebook

P10 PROTÉGER LE TITRE D'ARCHITECTE

La tenue du tableau

Le Tableau représente l'ensemble des architectes et sociétés inscrit-e-s à l'Ordre. Au sein du Conseil Régional, le service du Tableau remplit l'une des missions premières de l'Ordre : garantir au public des architectes assurés, formés et respectueux des règles éthiques de la profession.

> Il est consultable sur le site www.architectes.org.

Les architectes et sociétés d'architecture de la région au 31 décembre 2022 :

Architectes

Hors région : 71

Hors territoire national : 36

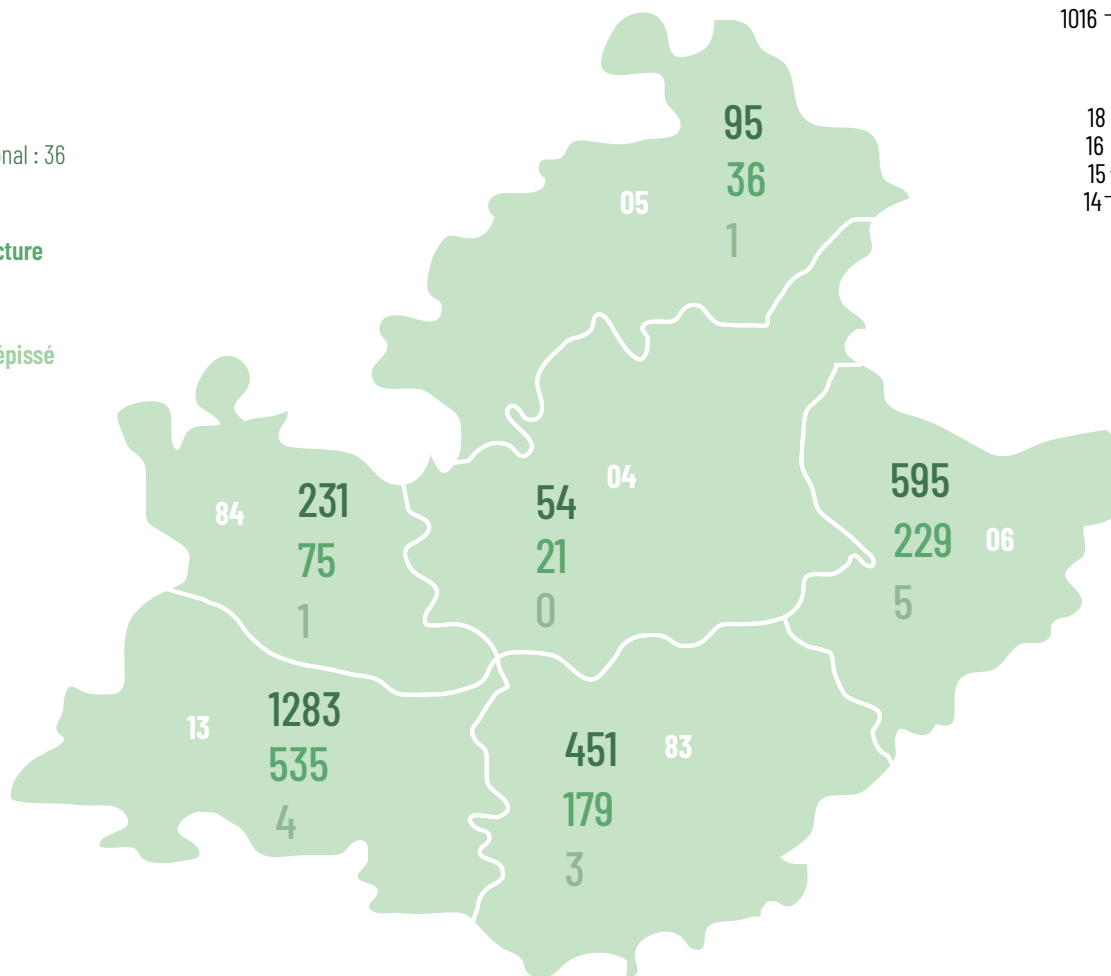
Total : 2816

Sociétés d'architecture

Total : 1075

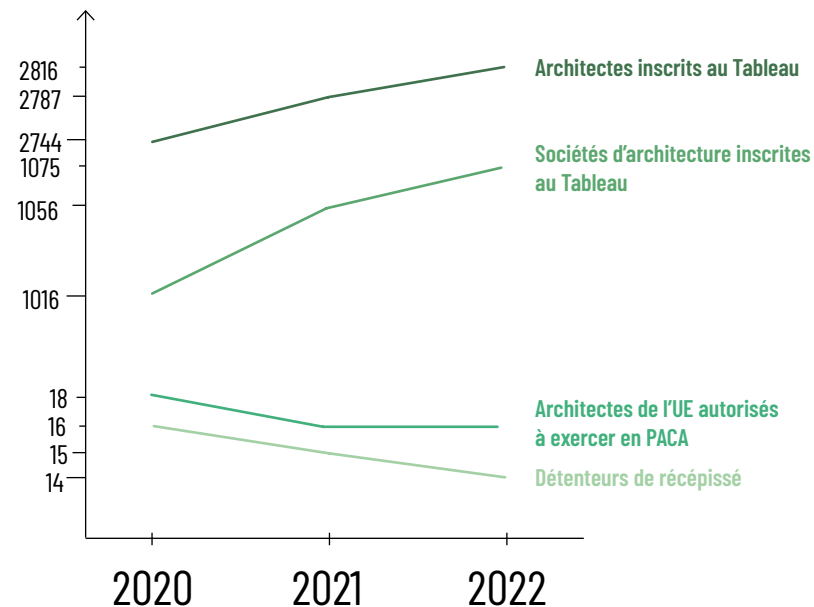
Détenteurs de récépissé

Total : 14



P11

Évolution de 2020 à 2022 :



P12

Mouvements architectes

		2020	2021	2022
ENTRÉES	INSCRIPTIONS	76	108	117
	RÉINSCRIPTIONS	22	22	18
	TRANSFERTS EN PACA	17	23	15
	TOTAL DES ENTRÉES	115	153	150
SORTIES	DÉMISSIONS	91	71	95
	DÉCÈS	5	6	9
	TRANSFERTS VERS D'AUTRES RÉGIONS	4	8	8
	RADIATIONS ADMINISTRATIVES (TOUS MOTIFS CONFONDUS)	23	15	11
	RADIATIONS DISCIPLINAIRES	0	0	0
	TOTAL DES SORTIES	134	100	123
ADMISSIONS À L'HONORARIAT	11	10	10	

Mouvements sociétés

		2020	2021	2022
ENTRÉES	INSCRIPTIONS	71	71	83
	RÉINSCRIPTIONS	0	0	2
	TRANSFERTS EN PACA	6	5	3
	TOTAL DES ENTRÉES	77	76	88
SORTIES	DÉMISSIONS, DISSOLUTIONS, LIQUIDATIONS	32	32	34
	TRANSFERTS VERS D'AUTRES RÉGIONS	2	5	2
	RADIATIONS ADMINISTRATIVES (TOUS MOTIFS CONFONDUS)	7	5	10
	TOTAL DES SORTIES	41	42	46

P13

L'entretien préalable à l'inscription, une première rencontre

La démarche se veut bienveillante, il s'agit de recevoir les futurs architectes pour les informer sur ce qu'implique l'inscription à l'Ordre, et de renforcer la proximité de l'institution. L'élus ordinal rencontré à cette occasion devient ensuite un référent pour l'architecte.

155

nouveaux inscrits ont été reçus en entretien en 2022



Prestations de serment
© Amandine Carrique

P14 Le contrôle de l'assurance

Toute personne physique ou morale inscrite au Tableau de l'Ordre ou à son annexe doit produire, chaque année, une attestation d'assurance pour l'année en cours au Conseil Régional dont elle relève, et ce avant le 31 mars. La production de cette attestation est essentielle puisqu'elle est une condition de maintien au tableau.

	2020	2021	2022
RELANCES PAR COURRIER SIMPLE	513	605	324
RELANCES RAR	256	248	148
SUSPENSIONS POUR DÉFAUT D'ASSURANCE	28 Dont 19 architectes et 9 sociétés	31 Dont 17 architectes et 14 sociétés	34 Dont 23 architectes et 11 sociétés
RADIATIONS POUR DÉFAUT D'ASSURANCE	15 Dont 9 architectes et 6 sociétés	12 Dont 7 architectes et 5 sociétés	21 Dont 14 architectes et 7 sociétés

En 2022, 2 actions ont permis de diminuer les envois de courriers et ainsi de réduire les frais inhérents à ces relances :

- Un premier rappel par email a impacté le nombre de courriers simples
- Des appels téléphoniques ont impacté le nombre de courriers RAR

P15 la lutte contre l'usurpation du titre d'architecte

Seules les personnes physiques ou morales inscrites au Tableau de l'Ordre peuvent porter les titres d'architecte, d'agréé en architecture ou de société d'architecture.

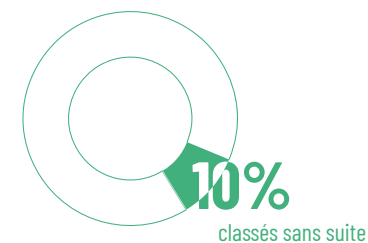
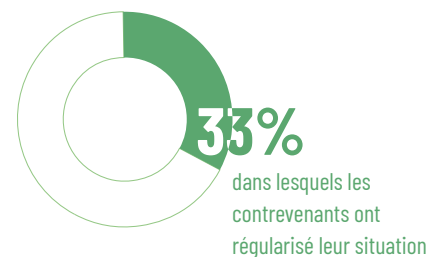
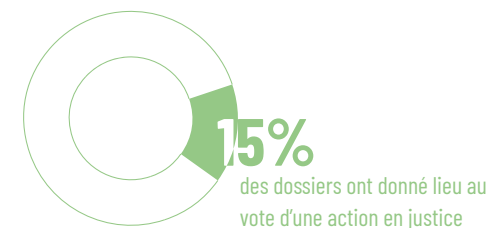
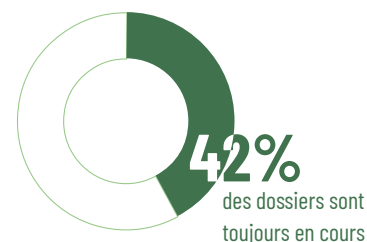
Le Conseil Régional de l'Ordre lutte au quotidien pour la protection du titre en demandant aux personnes qui utilisent illégalement le titre de régulariser leur situation, soit en s'inscrivant à l'Ordre pour celles qui remplissent les conditions nécessaires, soit en cessant d'utiliser le titre. Dans bon nombre de cas les usurpateurs acceptent. Lorsque ce n'est pas le cas, le Conseil Régional de l'Ordre peut décider d'agir en justice.

Le port illégal du titre est une infraction pénale pouvant faire l'objet de sanctions lourdes : un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Poursuite de la lutte contre l'usurpation du titre en 2022

Le groupe de travail constitué en 2021 par 7 conseillers avec la directrice juridique a poursuivi son travail entamé par une action pilote dans les Alpes-Maritimes, pour conduire des actions de manière plus systématique en cas de suspicion d'usurpation du titre, dans toute la région.

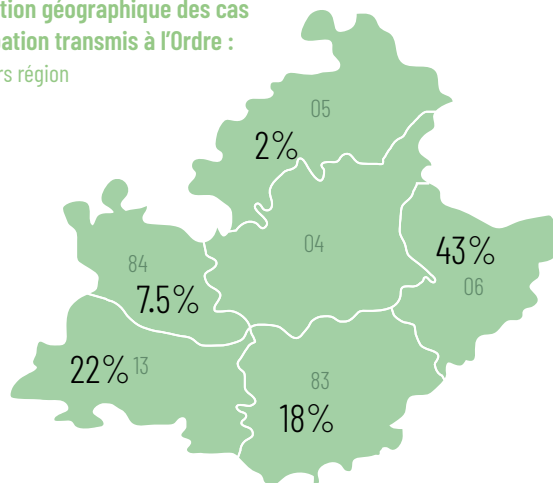
67 dossiers ont été examinés au total depuis 2021



P16

Répartition géographique des cas d'usurpation transmis à l'Ordre :

7,5% hors région



22

Nombre de saisines en 2020

37

Nombre de saisines en 2021

30

Nombre de saisines en 2022

Saisines du Conseil de l'Ordre :

Actions en justice contre des usurpateurs

En 2022, le Conseil de l'Ordre a voté l'engagement de **8** actions en justice pour des faits d'usurpation de titre d'architecte constatés sur des supports de communication et pour des pratiques commerciales trompeuses. Deux des huit contrevenants concernés ont régularisé leur situation.

Le conseil s'est également constitué partie civile dans le cadre d'une procédure pénale déjà engagée pour des faits d'usurpation du titre.

La déclaration préalable des autorisations d'urbanisme

Depuis janvier 2022, les permis de construire et d'aménager soumis à l'obligation de recours à un architecte doivent faire l'objet d'une déclaration préalable sur le site de l'Ordre, afin d'obtenir le numéro obligatoire à reporter sur le Cerfa. Cette démarche est une nette amélioration pour la protection du titre.

P17

Le respect de la déontologie

Prestation de serment

96 architectes ont prêté serment le 20 mai 2022 au siège de l'Ordre des Architectes PACA.

Ils se sont engagés formellement à respecter le Code de déontologie de la profession.

Ce moment solennel est également l'occasion pour les conseillers et salariés de l'Ordre d'accueillir les jeunes inscrits, de leur communiquer des informations sur l'institution, et de partager une soirée conviviale.

Actions disciplinaires

Toute personne inscrite à l'Ordre est donc tenue de respecter le code de déontologie des architectes. Toute suspicion de non-respect de ces dispositions peut faire ouvrir au Conseil de l'Ordre une enquête dont le résultat déterminera si l'architecte sera poursuivi ou non devant la chambre de discipline.

	2020	2021	2022
ACTIONS DISCIPLINAIRES ENGAGÉES	0	2	3
ACTIONS DISCIPLINAIRES NON ENGAGÉES CONSIDÉRANT QUE CELLE-CI N'ÉTAIT PAS FONDÉE	7	6	6
ENQUÊTES PRÉALABLES TOUJOURS EN COURS	0	1	1
TOTAL DES ENQUÊTES PRÉALABLES RÉALISÉES	7	9	10

La chambre régionale de discipline

La Chambre régionale de discipline est une instance juridique distincte et indépendante du conseil de l'Ordre, présidée par un magistrat de l'ordre administratif. Les différentes sanctions disciplinaires sont : l'avertissement ; le blâme ; la suspension (avec ou sans sursis) pour une période de 3 mois à 3 ans ; la radiation.

P18 Le traitement amiable des litiges

L'Ordre s'est doté d'une procédure de règlement à l'amiable des litiges sous la forme de tentatives de conciliation.
 Pour les litiges entre confrères, la saisine du Conseil Régional est obligatoire avant toute procédure judiciaire.
 Pour les litiges entre architecte et maître d'ouvrage, la saisine dépend des dispositions prévues au contrat.

2020

	CONCILIATIONS AYANT ABOUTI	CONCILIATIONS N'AYANT PAS ABOUTI	DOSSIERS EN COURS	Total
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRES	8	8	0	16
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE	11	8	8	27
TOTAL	19	16	8	43

2021

	CONCILIATIONS AYANT ABOUTI	CONCILIATIONS N'AYANT PAS ABOUTI	DOSSIERS EN COURS	Total
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRES	0	5	5	10
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE	12	3	11	26
TOTAL	12	8	16	36

P19

2022

	CONCILIATIONS AYANT ABOUTI	CONCILIATIONS N'AYANT PAS ABOUTI	DOSSIERS EN COURS	Total
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRES	7	8	0	15
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE	13	9	2	24
TOTAL	20	17	2	39

Nombre d'heures consacrées aux conciliations :

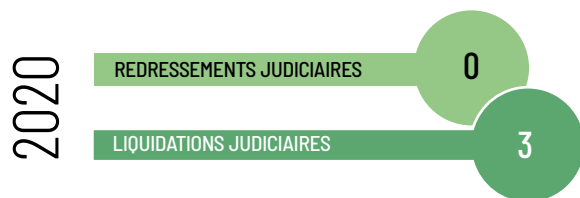
NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL (POUR LES CONCILIATIONS ACHEVÉES)	2020	2021	2022
PAR LE SERVICE JURIDIQUE	350	200	370
PAR LES CONSEILLERS DE L'ORDRE	280	160	296
TOTAL	630	360	666

La médiation de la consommation

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le code de la consommation prévoit que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de résoudre un litige l'opposant à un professionnel. Pour les contrats signés après le 2 mai 2021, les architectes doivent obligatoirement mentionner le nom et les coordonnées d'un médiateur par écrit, sur tous les supports de communication.

P20 Les procédures collectives

Le Conseil régional est convoqué aux audiences de procédures de redressement ou de liquidation des entreprises d'architecture.



P21 La formation continue

La formation continue, une obligation déontologique

Présente dans le Code de déontologie depuis 1980 et encadrée depuis 2016 par un décret du ministère de la Culture, l'obligation consiste pour l'architecte :

- À suivre 20h par an de formation dont 14h de structurée et 6h de complémentaire OU 60h pour 3 ans ;
- À déclarer les formations suivies via son espace personnel [Architectes.org](https://www.architectes.org).

Le Conseil Régional de l'Ordre a pour mission de contrôler la formation continue, le contrôle débutera en 2023.



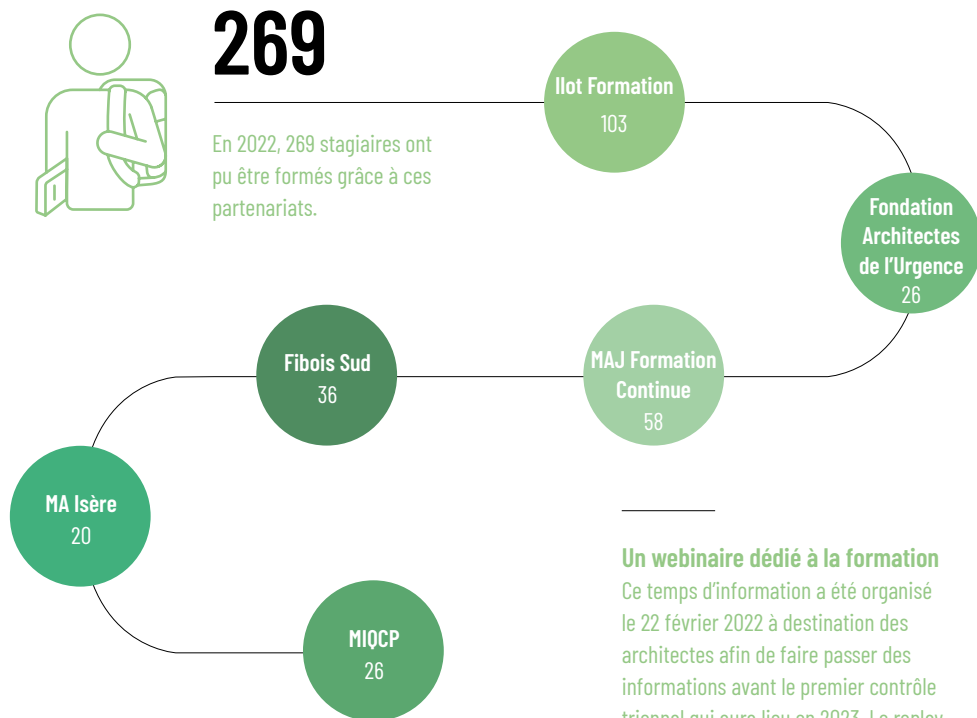
Partenariats avec les organismes de formation

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes poursuit sa démarche de partenariat avec plusieurs organismes de formation afin d'assurer une offre de qualité et variée dans la région et encourager les architectes à se former. Les thèmes de formation proposés cette année étaient adaptés aux nouvelles réglementations comme la RE 2020, DynaMOE, les formations de l'ADEME. De plus, à travers le renforcement des partenariats avec Fibois Sud et Envirobat BDM, l'Ordre a également mis en avant une offre de formation engagée pour la décarbonation de la construction.

L'organisation de formations gratuites

En 2022, l'Ordre a poursuivi ses initiatives solidaires en proposant 4 formations gratuitement aux architectes de la région :

- « Architecture d'urgence » les 30, 31 mars et 1^{er} avril à Marseille
- « Jurés de concours » le 24 février à Marseille
- « Marchés publics » le 14 avril à Carpentras
- « Architecture, pédagogie et jeune public » les 29 et 30 septembre à Marseille



Un webinaire dédié à la formation

Ce temps d'information a été organisé le 22 février 2022 à destination des architectes afin de faire passer des informations avant le premier contrôle triennal qui aura lieu en 2023. Le replay est disponible sur le site.



P24 RASSEMBLER LES ARCHITECTES

La commission solidarité-entraide

La Commission Solidarité-Entraide (CSE) du Conseil national de l'Ordre se prononce après avis du Conseil régional pour attribuer des exonérations et échelonnements de paiement de la cotisation ordinale aux architectes en difficulté, et ce quelle que soit la nature de cette difficulté. Ce dispositif de solidarité s'ajoute aux exonérations partielles accordées sur conditions de ressources.

Demandes d'exonération et décisions :

	2020	2021	2022
NOMBRE D'EXONÉRATIONS TOTALES	3	4	1
NOMBRE D'EXONÉRATIONS PARTIELLES	10	20	27
NOMBRE DE REFUS	4	4	0
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES	17	28	28

Situation des architectes ayant sollicité la commission :

	2020	2021	2022
EN RECHERCHE D'EMPLOI	2	3	3
BÉNÉFICIAIRES DU RSA	6	7	0
EN ARRÊT MALADIE	9	17	22
RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES	0	1	3
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES	17	28	28

Rappel :

Les architectes souhaitant en bénéficier doivent en faire la demande avant le 31 mars auprès du Conseil national ; les modalités sont décrites dans l'appel à cotisation.

P25 Les relations avec l'école d'architecture

L'Ordre des Architectes travaille à renforcer ses liens avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille en :

• Siégeant au Conseil d'Administration

Pourquoi ? Participer à la vie de l'École. Le CA dispose d'une compétence générale d'orientation et de gestion de l'établissement.

• Intervenant chaque année dans le cadre du parcours théorique de l'HMONP

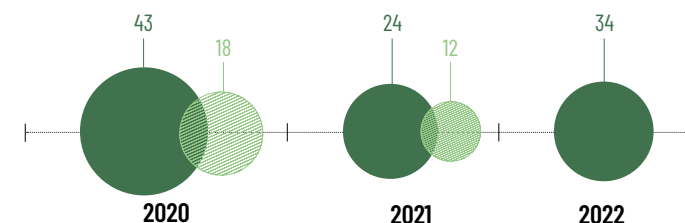
Pourquoi ? Informer les postulants à l'habilitation sur le cadre et les exigences de la profession réglementée et leur rappeler le rôle et les missions de l'Ordre.

• Participant à la composition des jurys des soutenances HMONP et aux commissions pour la Formation Professionnelle Continue et la Validation des Acquis Professionnels de l'HMONP.

Pourquoi ? Faire participer les architectes libéraux et associés n'intervenant pas dans l'enseignement à l'école pour la formation des futurs professionnels.

Les jurys de soutenances HMONP

L'Ordre lance chaque année des appels à volontaires auprès des architectes de la région afin d'assurer le nombre d'architectes praticiens nécessaire dans la composition des jurys.



Nombre d'architectes désignés par l'Ordre dans les jurys HMONP

1^{re} session de soutenances
2^e session de soutenances (pas de 2^e session en 2022)

87

candidats ont été auditionnés par les jurys HMONP en 2022. Dont 6 par le biais de la Validation des Acquis Professionnels (VAP)

93%

de réussite

P26 Les relations avec les services d'urbanisme

Les difficultés rencontrées par les architectes lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme nuisent à leur travail et peuvent constituer un frein pour la qualité architecturale. L'Ordre des Architectes PACA a donc mené en parallèle deux actions en début d'année 2022 en vue de proposer des solutions.

Une carte interactive sur la dématérialisation des démarches d'urbanisme

L'entrée en vigueur de l'obligation de dématérialisation pour les demandes d'autorisation d'urbanisme² ne définissait pas de modalités uniques pour le dépôt des demandes. Cela signifiait donc qu'il pouvait exister autant de procédures et d'outils que de services instructeurs.

L'Ordre a donc recensé auprès des services instructeurs de la région les modalités de mise en place de la dématérialisation, afin de regrouper et faciliter l'accès à l'information pour les architectes (plateforme utilisée, contacts...).

Une carte interactive a été mise à leur disposition dès janvier 2022 sur www.paca.architectes.org, et a été régulièrement mise à jour grâce aux retours des services qui se sont organisés progressivement.

Une enquête sur les difficultés rencontrées par les architectes

Soucieux des problématiques récurrentes qui lui sont remontées concernant les démarches d'urbanisme, l'Ordre a lancé une enquête auprès des confrères et consœurs du 25 janvier au 24 février 2022, et a reçu 388 réponses soit 14% des architectes inscrits dans la région. Les résultats ont été publiés sur notre site web.

Ils ont permis aux conseillers de prioriser les actions, et de documenter et chiffrer leurs arguments face aux mairies avec lesquelles ils ont échangé.

388

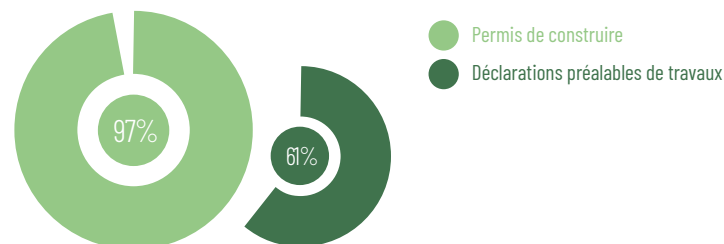
participants à l'enquête

2. Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent proposer aux pétitionnaires une solution permettant leur saisine par voie électronique. De plus, les communes de plus de 3500 habitants doivent également instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

P27

Quelques chiffres :

• Nature des démarches concernées :



• Nature des difficultés rencontrées :



• Conséquences de ces difficultés :

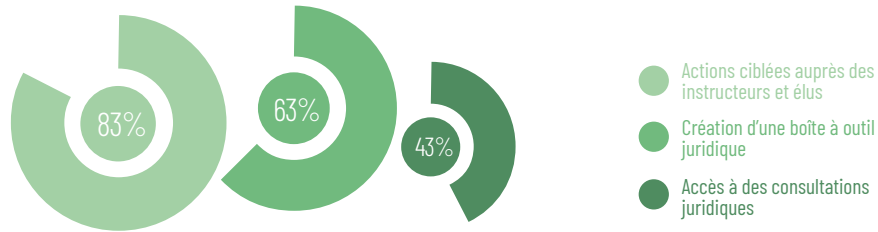
▶▶▶ Allongement de la durée de traitement des dossiers : 1 semaine à plusieurs mois pour 84 % des sondés ▶▶▶



1000 à 5000€

Surcoût généré pour 40% des agences

• Pistes d'actions ordinales pertinentes selon les architectes :



Actions menées en 2022 suite à l'enquête :

- **3 rendez-vous** avec l'adjointe à l'urbanisme de la Ville de Marseille et ses services, afin d'envisager des pistes de résolution des points de blocage.
- **1 rendez-vous** avec la direction urbanisme de la Ville de Salon-de-Provence, afin de comprendre leurs méthodes après avoir reçu des retours positifs sur leurs pratiques.
- **1 rendez-vous** avec la direction urbanisme de la Ville d'Antibes principalement pour discuter des points de blocages et délais liés à l'instruction.
- **1 rendez-vous** avec la DREAL PACA qui aura permis d'informer des difficultés rencontrées dans toute la région et ainsi permettre que l'information remonte au niveau des préfets.
- **Participation à la modification du PLUi** avec la Métropole Aix-Marseille-Provence (cf chapitre sur la sensibilisation des pouvoirs publics)

Résultats complets de l'enquête

EN SAVOIR +



L'information sur la construction bois

L'Ordre des Architectes PACA s'est engagé pour une construction plus durable. En 2022, il s'est associé à Fibois Sud pour accompagner les architectes dans l'acquisition de meilleures connaissances des possibilités offertes par le bois, matériau biosourcé et disponible dans notre région.

« De nombreuses études et les différents retours d'expérience ont démontré qu'il s'agit d'un matériau sûr et pérenne. Certains maîtres d'ouvrage sont toutefois encore réticents à l'idée de l'intégrer dans leurs projets de construction. Les architectes ont un rôle essentiel à jouer, afin de les rassurer ».

Maryline Chevalier, TPBM, 5 octobre 2022

Pack « Bien débiter avec la construction bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Cette compilation de ressources essentielles, produites par la filière forêt-bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur, est mise à disposition des architectes.

EN SAVOIR +



Valorisation du Prix Régional Construction Bois 2022

La présidente de l'Ordre et le président de Fibois Sud ont officialisé le partenariat à l'occasion de la cérémonie du Prix Régional de la Construction Bois le 29 septembre, à Sainte-Tulle (04).

Le Prix et le nouveau partenariat ont fait l'objet d'un dossier spécial le 5 octobre dans TPBM, l'hebdomadaire économique de référence pour les professionnels de l'aménagement du territoire, du bâtiment, des collectivités territoriales et des professions juridiques et comptables.

2 800 tiré-à-parts de ce dossier TPBM diffusés par l'Ordre auprès des architectes de la région.

P30

Deux événements autour de la construction bois

Fibois Sud et l'Ordre des Architectes ont organisé 2 rencontres à destination des architectes, pour leur faire bénéficier de retours d'expérience de la part de confrères et de collectivités territoriales, ainsi que de conseils et témoignages des professionnels de la filière forêt-bois :

↓
29 SEPT

à Sainte-Tulle (04)

à l'occasion du Prix Régional de la Construction Bois

↓
13 DÉC

à Valbonne (06)

à l'occasion des Rencontres régionales Forêt-Bois

↓
243
participants



Remise du Prix Régional Construction Bois



Signature du partenariat Ordre-Fibois

Perspectives 2023

Le partenariat prévoit également pour 2023 :

- Une formation longue « concepteur constructeur bois bas carbone »
- Un voyage d'étude au Forum international bois construction à Lille
- De nouveaux événements dans les autres départements de la région

P31

Les rencontres sur le territoire

17
MARS

70

participants

Table ronde sur la rénovation énergétique, à Antibes (06)

En 2022, les conseillers de l'Ordre ont poursuivi leurs séances de conseil délocalisées afin de provoquer rencontres et échanges avec les architectes et les élus de chaque département.

La première a eu lieu à Antibes, et s'est déroulée en 3 temps :

- Rencontre avec les services juridique et formation de l'Ordre ;
- Échange avec les conseillers de l'Ordre sur les actualités et enjeux de la profession et de l'institution ;
- Table ronde sur la rénovation énergétique, avec la participation de :

Daniel Lallaï, Adjoint au Maire,

délégué à l'Urbanisme de la Ville d'Antibes

Yann Clerc, Chef de projet Cœur de ville à Grasse

Jean-Roch Langlade, Chef de service DDTM 06

14
AVRIL

25

participants

Formation sur les marchés publics, à Carpentras (84)

Pour pallier au manque de formations organisées dans le Vaucluse, les conseillers du département ont proposé aux architectes de leur département de se retrouver pour une formation sur les marchés publics, en partenariat avec la MIQCP, au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine à Carpentras.



Formation et rencontre à Carpentras

Table ronde sur le ZAN à Taradeau (83)

Pour leur conseil délocalisé dans le Var, les conseillers se sont associés au CAUE pour proposer un temps consacré au Zéro Artificialisation Nette, un sujet de préoccupation majeure pour les acteurs de l'aménagement du territoire et de la construction. La rencontre a amené à s'interroger sur les impacts sur l'évolution des documents d'urbanisme, les permis de construire, en passant par les moyens à la disposition des élus pour valoriser les friches ou « désartificialiser » les sols.

Table ronde sur les enjeux du périurbain, à Avignon (84)

Pour le dernier conseil délocalisé de l'année, les conseillers ont proposé la thématique « Questionner le périurbain pour réinventer la ville ». L'événement avait pour ambition de nourrir la réflexion et le débat sur le potentiel et l'évolution des espaces situés en périphérie des villes, pour atteindre les objectifs de désartificialisation des sols et de densification.

Avec la participation de :

Cécile Helle, Maire de la Ville d'Avignon

Paul-Roger Gontard, Adjoint au Maire, délégué au développement territorial et urbain, Ville d'Avignon

Gilles Périlhou, Directeur de l'Agence Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse



Prestations de serment
© Amandine Carrique

L'ensemble de ces événements se sont poursuivis par des temps d'échanges plus informels : ils permettent aux conseillers et confrères d'être informés sur les dernières actualités de l'institution et de la profession, de faire remonter leurs problématiques de manière décomplexée, et de renforcer la cohésion au sein de la profession.



Table ronde à Avignon

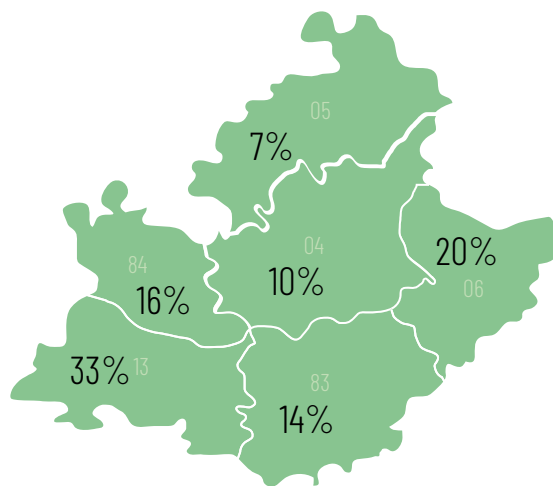
P34 SENSIBILISER LES POUVOIRS PUBLICS À LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Les jurys de marchés publics

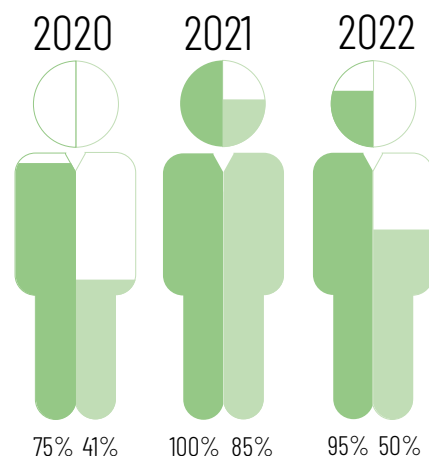
Le Conseil Régional est régulièrement sollicité par des maîtres d'ouvrage souhaitant la participation d'architectes aux séances de travail des jurys d'attribution de marché.

86 architectes figuraient sur la liste de jurés de l'Ordre des Architectes PACA.

Ils sont ainsi répartis dans la région :



Le mode de proposition a privilégié la rotation et l'équité parmi les jurés potentiels.



■ Pourcentages de jurés qui ont été sollicités au moins une fois
■ Pourcentages de jurés qui ont participé au moins à un jury

P35 Focus sur les sollicitations pour les jurys de concours

2022	04	05	06	13	83	84	TOTAL REGION
CONCOURS	1	1	3	6	13	4	28
CONCEPTION RÉALISATION		1	1	3	1		6
PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION							
APPEL D'OFFRE OUVERT							
APPEL D'OFFRE RESTREINT	2		1		1	1	5
PROCÉDURE ADAPTÉE							
MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE			1	1			2
TOTAL PAR DÉPARTEMENT	3	2	6	10	15	5	41

2021	04	05	06	13	83	84	TOTAL REGION
CONCOURS	1	3	4	11	4	8	31
CONCEPTION RÉALISATION			1	2	1		4
PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION			1				1
APPEL D'OFFRE OUVERT			1				1
APPEL D'OFFRE RESTREINT					1		1
PROCÉDURE ADAPTÉE			1				1
MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE					1		1
TOTAL PAR DÉPARTEMENT	1	3	8	13	7	8	40

2020	04	05	06	13	83	84	TOTAL REGION
CONCOURS	2	5	2	5	10	2	26
CONCEPTION RÉALISATION			1	1			2
DIALOGUE COMPÉTITIF				1			1
PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION			1		1		2
TOTAL PAR DÉPARTEMENT	2	5	4	7	11	2	31

Formation « juré de concours »

En 2022, une session de formation a été organisée pour continuer à proposer aux maîtres d'ouvrage des architectes formés depuis moins de 3 ans.

P36 La participation aux chartes et aux documents d'urbanisme

La charte pour la qualité architecturale à Nice

L'Ordre a soumis une série de recommandations pour la charte de la qualité architecturale à Nice, suite à un atelier de concertation en janvier 2022 autour de l'adjointe à l'urbanisme.

10 de ces recommandations ont été intégrées au document final.

L'Ordre salue cette *Charte pour la qualité architecturale de la production immobilière et la performance écologique des bâtiments* qui fait la part belle à une architecture durable et responsable.

Si les chartes ne constituent pas des documents d'urbanisme opposables, elles créent les conditions de créativité et d'ouverture d'esprit permettant la mise en œuvre de projets vertueux avec pour objectif l'intérêt général.

Charte de la Ville de Nice



EN SAVOIR +



Atelier Logement

P37

D'une charte à des PLUi pour la métropole Aix-Marseille-Provence

À Marseille, près d'une recommandation sur deux de la Charte pour la construction durable, adoptée en 2021 par la Ville, provenait des propositions d'architectes transmises par l'Ordre. Grâce au travail de qualité apporté lors de ces travaux, l'institution a été sollicitée en 2022 par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour participer à l'enquête publique portant sur le projet de PLUi du Pays d'Aix, qui aura lieu en 2023.

Avant la nouvelle modification du PLUi de Marseille-Provence, la Métropole a souhaité recueillir l'avis des architectes sur un certain nombre de sujets. L'Ordre, en partenariat avec le Syndicat des Architectes 13, a donc diffusé une enquête auprès des architectes des Bouches-du-Rhône entre novembre et décembre 2022.

65 réponses reçues et transmises à la Métropole

L'atelier logement du 29 juin 2022

En juin 2022, l'Ordre des Architectes PACA a organisé un atelier pour alimenter la réflexion initiée par la Ville de Marseille dans le cadre de sa charte. Bientôt 4 ans après le drame de la rue d'Aubagne, cet atelier s'est focalisé sur la question du logement et de la réhabilitation du centre-ville. Il s'agissait pour les participants d'apporter des solutions concrètes au délabrement des logements de ce quartier.

L'atelier a réuni architectes, urbanistes, sociologue, services de l'urbanisme, ainsi que des organismes comme des sociétés publiques d'aménagement, Envirobat BDM, le CEREMA...

58 participants

6 recommandations émises pour les logements du centre-ville de Marseille à l'issue de cette journée :

- 1 Définir l'îlot comme échelle d'intervention
- 2 Inciter à la réhabilitation
- 3 Créer et animer une communauté documentaire
- 4 Ouvrir une maison du projet
- 5 Entretenir les bâtiments avec les habitants
- 6 Encourager les expérimentations et innovations

Elles ont été présentées le 21 octobre 2022 lors de l'événement organisé par la Ville de Marseille pour les 1 an de la Charte de la Construction Durable dans les locaux de l'Ordre des Architectes.

Retour en vidéo et détail des 6 recommandations



EN SAVOIR +



P38 Les journées de l'urbanisme

L'Ordre des Architectes PACA s'est associé au CAUE 05, à l'Association Des Maires des Hautes-Alpes et à l'Ordre des Avocats des Hautes-Alpes pour proposer un colloque consacré aux autorisations d'urbanisme, à destination des maires et élus locaux.

L'objectif était de présenter le rôle et les responsabilités du maire, de ses adjoints et de ses services, tout au long du cheminement des autorisations d'urbanisme, à travers un ensemble de présentations. Les intervenants étaient essentiellement des architectes et des avocats haut-alpins intervenant en binôme, dont la présidente de l'Ordre Maryline Chevalier et le conseiller Gilles Coromp.

Le colloque a été proposé deux fois, le 1^{er} avril à Gap et le 13 mai à Briançon.



Maryline Chevalier aux Journées de l'urbanisme

108

Participants

P39 La table ronde « Objectif ZAN »

L'Ordre des Architectes Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec le Syndicat des Architectes de la Côte d'Azur (SACA), a initié fin 2022 une série de discussions autour des enjeux du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) dans les Alpes-Maritimes.

L'objectif est de montrer aux élus du département comment les architectes, par leur formation et leur savoir-faire, peuvent répondre à une partie de leurs inquiétudes liées à la mise en place du ZAN et les accompagner dans la construction d'une nouvelle politique de développement urbain.

Les architectes sont aussi conviés à ces rencontres durant lesquelles les mairies et communautés d'agglomération partagent leur vision pour leur territoire, et les services de la Région et de l'État présentent la loi Climat et Résilience.

La table ronde du 7 novembre à Antibes⁴

Cette première édition a réuni l'adjoint à l'urbanisme de la Ville d'Antibes, Daniel Lallaï, un représentant de la DDTM 06, l'ABF du secteur ainsi que les responsables du SCOT et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).



Table ronde « Objectif ZAN » à Antibes

44

Participants

4. Action réalisée grâce au soutien du Conseil national de l'Ordre des Architectes

P40 La mobilisation pour l'architecture d'urgence

Une formation aux situations d'urgence et à la gestion de crise

Les 30, 31 mars et 1^{er} avril a été dispensée la 2^e formation à l'architecture d'urgence à Marseille, organisée en partenariat avec la Fondation des Architectes de l'Urgence.

La formation s'est conclue par un échange avec Patrick Amico, adjoint au maire de Marseille chargé de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne, et de la presse.

26

architectes formés en 2022

52

architectes au total dans la cellule régionale pour l'architecture d'urgence

Le but de cette cellule régionale est d'anticiper les transformations environnementales et sociétales à venir face aux bouleversements climatiques, afin d'offrir une réponse aux sinistrés des catastrophes, tout en mettant en place un travail d'anticipation et de diagnostic auprès des acteurs territoriaux de la région PACA.

Revue de presse L'architecture d'urgence en PACA

EN SAVOIR +



Lancement de la cellule régionale des Architectes de l'urgence
© Zoé Bouana

P41 La représentation dans les instances

L'Ordre des Architectes est invité à siéger dans des commissions préfectorales, départementales, et régionales, ainsi que dans les conseils d'administration d'associations et d'institutions, pour y représenter la profession.

Ainsi, des architectes de la région sont membres des instances suivantes :

CAUE Conseil d'administration

CCDSA Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

CCES PRPGD Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

CCRA Comité Consultatif de Règlement Amiable

CDAC Commission Départementale d'Aménagement Commercial

CDACi Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique

CDNPS Commission Départementale Nature, Paysages et Sites

- Sites et Paysages
- Unités Touristiques
- Publicité

CDRNM Commission des Risques Naturels Majeurs élargie

CODERST Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

- Insalubrité

ENSA-Marseille Conseil d'administration

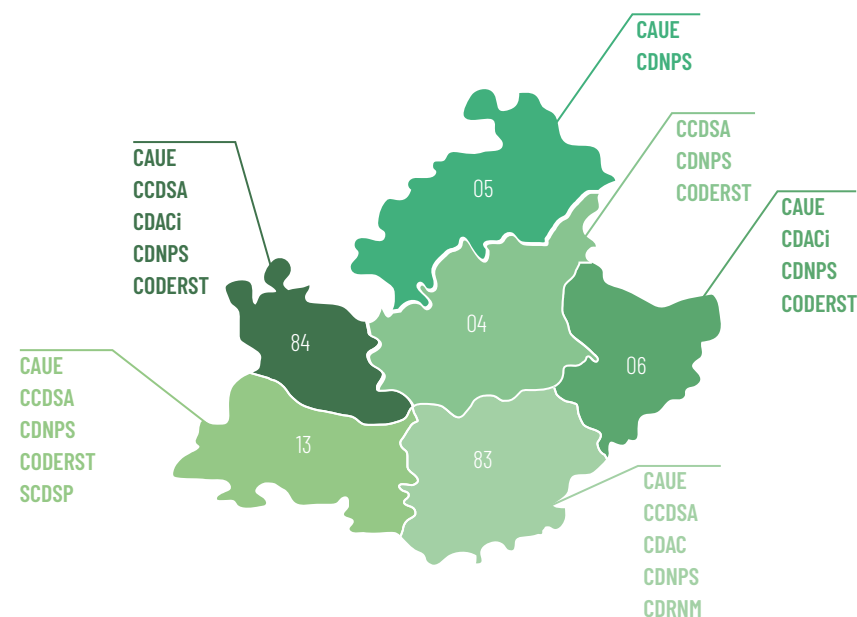
École d'Avignon Conseil d'administration

EnvirobatBDM Conseil d'administration

Fibois Sud Conseil d'administration

MAV PACA Conseil d'administration

SCDSP Sous-commission Départementale de Sécurité Publique



P42 PROMOUVOIR LA CULTURE ARCHITECTURALE

L'information sur le rôle et les missions de l'architecte

Le dépliant « Prenez un architecte⁵ »

Soucieux de la méconnaissance des missions de l'architecte par le grand public, l'Ordre des Architectes PACA a conçu un document d'information à destination des maîtres d'ouvrage non professionnels.

Le dépliant, paru en décembre 2022, s'adresse donc aux particuliers, aux copropriétés, aux commerçants, qui ont un projet pour :

- Rénover
- Construire
- Agrandir
- Optimiser

Il délivre les premières informations sur le métier d'architecte, pour rendre ce professionnel accessible et inciter à pousser la porte d'une agence dès le 1^{er} mètre carré.

50 000 exemplaires imprimés dont :

- 27 000 exemplaires envoyés dans toutes les mairies de la région PACA
- 23 000 exemplaires qui seront diffusés en 2023⁶

« Parce qu'un m² bien conçu en vaut 2, prenez un architecte ! »

Dépliant

EN SAVOIR +



5. Action réalisée grâce au soutien du Conseil national de l'Ordre des Architectes

6. Des exemplaires sont à disposition des architectes qui désirent en recevoir, contactez-nous !

P43

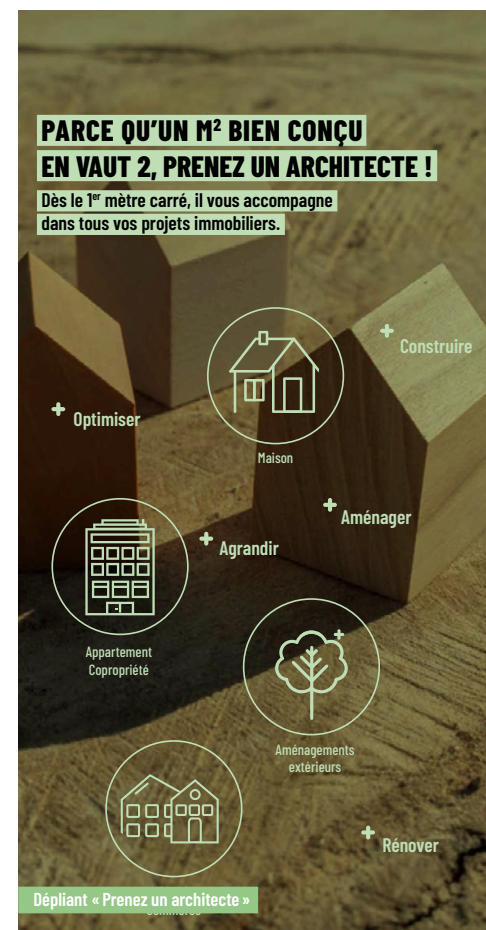
Les vidéos « Portraits d'Archi » de l'Ordre en Auvergne-Rhône-Alpes

Dans la même optique, l'Ordre des Architectes PACA a soutenu l'initiative de l'Ordre d'Auvergne-Rhône-Alpes qui a créé une série de vidéos, « Portraits d'Archi », diffusée entre novembre et décembre 2022 sur les réseaux sociaux. Elle s'adresse aux collégiens et lycéens, à des fins d'orientation professionnelle, et plus largement au grand public.

L'Ordre des Architectes PACA a participé au groupe de travail interrégional en amont, et a partagé la diffusion dans sa région.

Vidéos

EN SAVOIR +



P44 Les architectes dans les classes : Viv[r]e l'architecture

En 2022, l'Ordre des Architectes PACA a décidé de renforcer ses initiatives liées à la sensibilisation des publics scolaires, et donc de développer « Viv[r]e l'architecture », un dispositif issu du partenariat entre :

- l'Ordre des Architectes PACA,
- la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA,
- les deux académies de la région, Aix-Marseille et Nice.

La formation « Architecture, pédagogie et jeune public »

Grâce à cette décision des conseillers de l'Ordre et au soutien du Réseau des maisons de l'architecture, une formation a été conçue et dispensée par la Maison de l'Architecture d'Isère auprès des architectes sélectionnés pour intervenir dans les classes pour l'année scolaire 2022-2023. Ils seront ainsi mieux préparés pour aller à la rencontre des publics scolaires.

21 architectes formés pour l'académie d'Aix-Marseille

Une seconde session est prévue en 2023 pour l'académie de Nice.

Sur un jour et demi, elle donne des clés pour se préparer à rencontrer le jeune public, et aborde par exemple :

- La place de l'éducation à l'architecture en milieu scolaire
- Les acteurs, les dispositifs et les ressources existants
- Le duo architecte-enseignant et ses démarches de collaboration
- Les clés pour une action pédagogique réussie

P45

Des interventions dans les classes sur tout le territoire régional

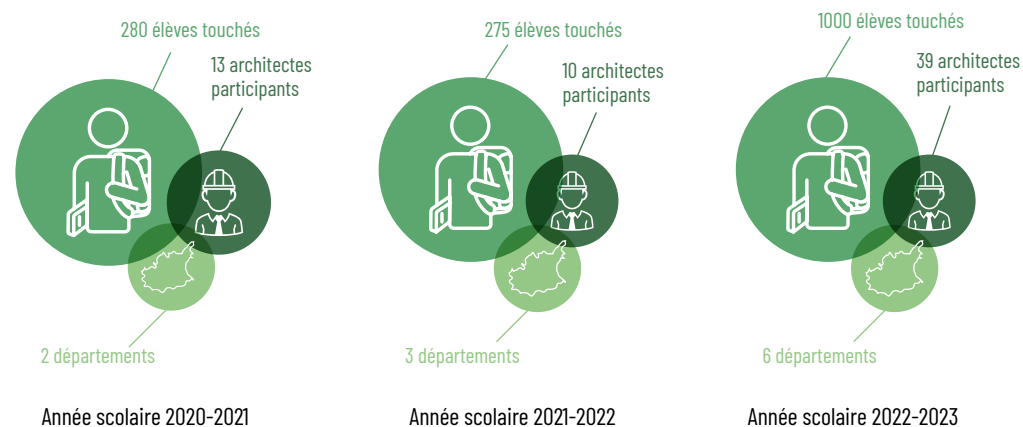
Le dispositif Viv[r]e l'architecture consiste en :

- Deux appels à candidatures pour constituer des binômes architectes et enseignants (primaire et secondaire) ;
- Trois interventions auprès des élèves, dont au moins 1 qui se déroule hors de l'école ;
- Une restitution

Pour 2022-2023, le nombre de classes concerné par le dispositif a été multiplié par 4.

Pour la première fois, tous les départements de la région bénéficient de cette initiative.

La restitution cette année comportera un panneau qui permettra d'organiser une exposition des travaux des élèves pendant les Journées nationales de l'architecture 2023.



P46 Les événements tous publics

La conversation « L'Architecture, le 3^e professeur. Penser l'école pour le bonheur d'apprendre »

Pour sa soirée des vœux 2022 organisée en distanciel, le Conseil Régional de l'Ordre a choisi de commencer l'année avec un thème essentiel, qui s'inscrivait pleinement dans l'actualité locale : l'école. C'est sur l'architecture scolaire au service de l'apprentissage et du bien-être des élèves, enseignants, parents et personnels, qu'ont conversé les intervenantes :

- **Marie Musset**, inspectrice pédagogique régionale dans l'académie de Lyon
- **Amelia Tavella**, architecte à Aix-en-Provence
- **Céline Teddè**, architecte à Marseille

Elles ont échangé entre autres sur les lieux à enjeux dans l'école, sur le lien entre organisation de l'espace et apprentissage de l'autonomie, sur le rôle de la nature et du beau dans l'éducation des enfants...

105

spectateurs en direct

604

vues au total en 2022

Replay

EN SAVOIR +



Conférence João Luis Carrilho da Graça
© Zoé Bouana



Journées de l'architecture à Toulon



Conférence Jana Revedin
© Zoé Bouana



Journées de l'architecture à Gap
© Unadha

P47

Les Journées nationales de l'architecture

Comme chaque année, l'Ordre des Architectes a participé aux Journées nationales de l'architecture (JNArchi) du ministère de la Culture, les 14, 15 et 16 octobre. Les conseillers se sont particulièrement investis en 2022 pour organiser ou coorganiser les événements suivants.

• Conférence de presse à Marseille

Lancement des JNArchi PACA avec une conférence de presse de la Directrice régionale des affaires culturelles Bénédicte Lefeuvre et de la présidente de l'Ordre Maryline Chevalier, en présence des partenaires régionaux et de 5 journalistes.

25

participants

• Conférence de Sénamé Koffi Agobjinou à Marseille

Coorganisation de la conférence de Sénamé Koffi Agobjinou à l'Ordre avec le festival Image de ville, la MAV PACA et l'ENSA-M.

150

participants

• Échange avec une classe sur le métier d'architecte à Marseille

Accueil à l'Ordre des élèves de Première pro Assistant d'architecte du lycée René Caillé, pour un temps de questions-réponses sur la pratique du métier d'architecte et la formation initiale.

25

participants

• Balade architecturale et théâtrale à Marseille

Proposition d'une balade dans le quartier de Saint-Mauront à Marseille, dont les propos mêlaient des aspects historiques, sociologiques, architecturaux et artistiques, et faisait intervenir les habitants du quartier aux côtés d'une architecte, d'un urbaniste, d'un historien et d'acteurs.

60

participants

• Visite de chantier musicale à Gap

Visite de chantier sur fond de piano, pour découvrir le projet de réhabilitation de La Providence à Gap, où l'ancien couvent est en cours de transformation pour accueillir 86 logements sociaux.

35

participants

• Flânerie d'architecture à Montoux

Organisation d'une matinée d'exposition, de rencontres et de jeux dans un esprit de convivialité dans divers lieux de la commune de Montoux.

50

participants

• Visite entre archéologie et architecture contemporaine à Saint-Mitre-les-Remparts

Visite architecturale du bâtiment d'accueil du site archéologique Saint-Blaise à Saint-Mitre-les-Remparts, récemment livré, suivie d'une visite archéologique de l'oppidum.

40

participants

Cycle de conférences «Habiter l'incertain» à Nice en 2022-2023⁷

L'Ordre des Architectes PACA et le Forum d'Urbanisme et d'Architecture de la Ville de Nice ont organisé ensemble un cycle de conférences.

Ils donnent la parole à des architectes et urbanistes européens qui ouvrent des champs de recherche et de réflexion partagée pour penser l'architecture, la ville et le territoire ; considérer notre rapport à l'environnement et questionner la manière dont nous occupons l'espace.

Les deux premiers invités ont été :



João Luís Carrilho da Graça
architecte (Lisbonne)



Jana Revedin
architecte et docteure
en architecture (Venise)

200

participants

Le cycle se poursuit avec trois nouvelles conférences en 2023.

Le colloque «La Ville nouveaux horizons» à Nice

Pour la deuxième année consécutive, l'Ordre des Architectes PACA était partenaire en 2022 de la 3^e édition de cette journée de débats et de rencontres organisée par le magazine Le Point à Nice. Réunissant pouvoirs publics, élus, architectes, sociologues, habitants et journalistes, ce colloque a eu lieu le 18 novembre 2022.

Maryline Chevalier, présidente de l'Ordre, est intervenue pour débattre avec le professeur Antoine Picon sur la question :

« Comment l'architecture peut-elle contribuer au bonheur ? ».

320

participants à
l'événement à Nice

5933

vues de la conférence
en ligne

En plus de cette visibilité, à cette occasion, Maryline Chevalier a pu avoir des échanges privilégiés avec Christian Estrosi, Maire de Nice, également convié à l'événement.

7. Action réalisée grâce au soutien du Conseil national de l'Ordre des Architectes

Le site architectures en ligne

Depuis 2012, l'Ordre des Architectes PACA participe au comité éditorial de la plateforme de diffusion Architectures en ligne, qui donne à voir ou à revoir des conférences sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage qui se tiennent dans la région, ainsi que des visites d'expositions et des interviews.



EN SAVOIR +



Architectures
en ligne



Le soutien aux acteurs de la diffusion de l'architecture

La Maison de l'Architecture et de la Ville - MAV PACA

L'Ordre des Architectes PACA soutient la MAV PACA, depuis sa création en 2003.

La MAV PACA a pour objectif de promouvoir la culture architecturale et urbaine à l'échelle régionale. Elle propose des actions de médiation et d'échange de connaissances (expositions, conférences, formations, publications...) pour un public de tous horizons.

Le festival Image de ville

Pour la 2^e année consécutive, l'Ordre a accueilli en ses murs Image de ville, le festival de film qui questionne l'architecture et la fabrique de la ville, en prêtant un espace de bureaux et en étant le lieu d'accueil de ces événements :

- Exposition *La cité, une anthropologie photographique*, de Camilo León-Quijano
- Rencontre avec le photographe Camilo León-Quijano
- Conférence *Urbanisme et architecture féministe pour une ville non sexiste*, par Pascale Lapalud
- Rencontre *La collection ciné-voyage*




Directrice de la publication : Maryline Chevalier, présidente

Rédaction et coordination éditoriale : Virginie Feisthauer, responsable de la communication

Conception graphique : Atelier Chose & Co

Imprimerie Ranchon : Parc des lumières, 7 rue Nicéphore Niépce, 69800 St-Priest

Parution et dépôt légal : Mai 2023 / ISSN 2677-4402



Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Provence-Alpes-Côte d'Azur

Accueil physique :

12, bd Théodore Turner, 13006 Marseille
Du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 17h

Accueil téléphonique :

04 96 12 24 00 Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Email : ordredesarchitectes@croapaca.fr

Permanence juridique

Mardi et jeudi de 14h à 17h

04 96 12 24 00 / juridique@croapaca.fr

Site internet : www.paca.architectes.org

Ce rapport d'activité a été imprimé avec le soutien de la MAF.

MAF | Mutuelle
des Architectes
Français
Assurances
VOUS AVEZ L'AIDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.

**ORDRE
DES
ARCHITECTES**

